

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 22 OCTOBRE 2025 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF MICHEL-PAGÉ SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE À DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, PRÉSIDENTE.

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1 (présence virtuelle, quitte son siège à 19 h 19)

Madame Julie Fortin, membre-parent, district 2 (présence virtuelle)

Monsieur Alexis Labranche, membre-parent district 3

Madame Carolyne Goulet, membre-parent, district 4

Madame Katy Grandbois, membre-parent, district 5 (présence virtuelle)

Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2 (présence virtuelle)

Monsieur Nelson Bédard, membre de la communauté, profil 3 (présence virtuelle)

Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4

Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5 (présence virtuelle)

Madame Dominique Chabot, enseignante

Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien

Madame Nathalie Morin, directrice d'établissement

Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

MEMBRE ABSENT

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1

SONT INVITÉES :

Madame Laurie L'Héault, directrice générale

Madame Marie-Claude Gignac, directrice du secrétariat général, du traitement des plaintes et des archives

Mme Guylaine Allard, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 31 sous la présidence de Mme Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une séance extraordinaire, seuls les points prévus à l'ordre du jour peuvent être traités.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec le point traité lors de la rencontre.

Mmes Dominique Chabot, enseignante, Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien, Nathalie Morin, directrice d'établissement et M. Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information, déclarent leur conflit d'intérêts pour le point traité, soit le budget 2025-2026.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. BUDGET 2025-2026

Mme Guylaine Allard, directrice du Service des ressources financières, présente le budget pour l'année scolaire 2025-2026 en mentionnant les changements apportés à la suite des annonces ministérielles.

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Portneuf doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE le budget intègre des mesures d'optimisation récurrentes dont :

- Mesure générale 2025-2026 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire (M16032) : -
3 480 861 \$

Ainsi que l'ajustement suivant:

- Mesure d'ajustement (M16036) : 3 167 330 \$

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 6 295 043 \$ a été établi en prenant en considération:

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 28 438 245 \$, et ;

- un nombre de 32 940 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,08423 \$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'APPROUVER le budget de chaque établissement du centre de services scolaire tel que déposé et tel qu'adopté par leur conseil d'établissement respectif et

D'ADOPTER ET DE

TRANSMETTRE au ministre de l'Éducation le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 135 185 916 \$ et des dépenses de 135 185 916 \$ et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CA12/25-26.

Un questionnement est amené sur l'utilisation possible d'une portion du budget de fonctionnement pour les infrastructures. Il est précisé que le ministère n'autorise pas le financement des investissements à même le budget de fonctionnement. En conséquence, aucune somme supplémentaire n'est prévue à cet effet.

6. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

7. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance est prévue le 12 novembre 2025.

8. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 19 h 28.

9. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Isabelle Paquet
Présidente



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale